

JW
27/02/17

GB
28/02/17

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 14 février 2017 à 13 h 15, à l'hôtel de ville de Piedmont sis au 670, Principale à Piedmont, sous la présidence du préfet-suppléant, M. Gilles Boucher, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Lisette Lapointe	Saint-Adolphe-d'Howard
Robert Milot	Sainte-Adèle
Monique Monette Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Daniel Beaudoin, représentant	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Étaient absents et non représentés :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Yves Baillargeon	Lac-des-Seize-Îles

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Anne-Marie Langlois, adjointe administrative de la MRC des Pays-d'en-Haut.

CM 21-02-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les retraits suivants :
 - 4.3.3 b : Règlement no 340-2017 décrétant une aide financière à la commission scolaire des Laurentides pour la construction d'un terrain synthétique de football et de soccer sur le terrain adjacent à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin à Sainte-Adèle et autorisant un emprunt de 1 133 000 \$ nécessaire à cette fin
 - 6.1.1 : Cours d'eau : barrage Montfort – Offre de services de l'Équipe Laurence

ADOPTÉE

CM 22-02-17

Approbation de l'assemblée régulière du 10 janvier 2017

M. André Genest, maire de Wentworth-Nord demande si des vérifications ont été faites concernant le droit de siéger au mois d'octobre. Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC des Pays-d'en-Haut l'informe qu'elle est toujours en attente d'une réponse et qu'aussitôt qu'elle obtiendra des éclaircissements, elle fera parvenir l'information aux élus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 10 janvier 2017 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

CM 23-02-17

Services financiers : registre des chèques de janvier 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois de janvier 2017 totalisant la somme de 1 288 553,39 \$ pour le fonds général soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CM 24-02-17

Numérotation annulée

Services administratifs : comités de la MRC des Pays-d'en-Haut et représentation hors/MRC

Monsieur André Genest mentionne que le tableau devra être corrigé puisque M. Robert Milot, maire de la ville de Sainte-Adèle, avait manifesté son intérêt à être membre du comité Pays-d'en-Haut en Forme et que M. Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur siège au comité Culture et Patrimoine.

CM 25-02-17

Services administratifs : représentants de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et résolu à L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme M. Clément Cardin maire de Piedmont ainsi que Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC des Pays-d'en-Haut, à titre de représentants de la MRC à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord. Le conseil nomme également M. Robert Milot, maire de la ville de Sainte-Adèle ainsi que Mme Chantal Ladouceur, chargée de développement récréatif à la MRC des Pays-d'en-Haut à titre de représentants substitués. Pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

CM 26-02-17

Services administratifs : entente inter-MRC pour la Table des préfets des Laurentides

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus des Laurentides offrait un lieu de concertation régionale permettant aux élus des MRC de se concerter sur des enjeux d'intérêt commun;

ATTENDU QUE les Conférences régionales des élus ont été dissoutes le 21 avril 2015 par la sanction de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*;

ATTENDU QUE les MRC estiment qu'il est dans l'intérêt de la région des Laurentides qu'un espace de coordination, de réseautage et de concertation entre les préfets des MRC soit institué et que des ressources lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la région des Laurentides dans un esprit de solidarité et de réciprocité;

ATTENDU QU'en vertu des articles 678 et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) les MRC peuvent adopter des ententes intermunicipales relativement aux domaines de leur compétence ;

ATTENDU QUE suite à la liquidation de l'ancienne Table des préfets, il subsiste un actif de douze mille quatre cents dollars (12 400 \$), ce reliquat est administré par la MRC des Pays-d'en-Haut pour le compte des MRC ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et résolu à L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la signature de l'entente à intervenir entre les huit (8) MRC de la région administrative des Laurentides dans le but d'offrir un espace de coordination, de réseautage et de concertation entre les MRC relativement aux différents enjeux territoriaux. Ce comité sera appelé «Table des préfets de la région des Laurentides».
2. QUE le préfet-suppléant, M. Gilles Boucher et la directrice générale, Mme Jackline Williams soient autorisés à signer l'entente et/ou tout autre document y afférent.

ADOPTÉE

Services administratifs : disposition des plans de cadastre du service d'évaluation foncière

Les membres du conseil prennent connaissance d'un courriel transmis aux directeurs généraux municipaux concernant la disponibilité de plans de cadastre, qui, suite à la rénovation cadastrale, ne sont plus d'aucune utilité pour le service d'évaluation et qui appartiennent aux municipalités qui sont invitées à faire part de leur intérêt à les récupérer, sans quoi ils seront détruits.

Dossiers du préfet-suppléant

Aucun dossier n'est traité à ce point.

CM 27-02-17

Ressources humaines : organigramme de la MRC des Pays-d'en-Haut au 24 janvier 2017

Dépôt est fait du nouvel organigramme de la MRC des Pays-d'en-Haut.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Beaudoin, représentant de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et résolu à L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve l'organigramme de la MRC des Pays-d'en-Haut tel qu'il est déposé.

ADOPTÉE

CM 28-02-17

Ressources humaines : embauche d'une nouvelle ressource pour le poste de direction du développement économique et territorial

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et résolu à L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC des Pays-d'en-Haut et le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat choisi. La nomination sera entérinée ultérieurement à un conseil de la MRC.

ADOPTÉE

CM 29-02-17

Ressources humaines : création d'un comité de sélection pour le poste de direction des services administratifs et financiers

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et résolu à L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme :
 - Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC des Pays-d'en-Haut;
 - M. Gilles Boucher, préfet-suppléant de la MRC des Pays-d'en-Haut;
 - M. Clément Cardin, maire de la municipalité de Piedmont;
 - M. Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et;
 - M. Robert Milot, maire de la ville de Sainte-Adèle.

Afin de faire partie du comité de sélection pour l'embauche de la nouvelle ressource au poste de direction des services administratifs et financiers.

ADOPTÉE

CM 30-02-17

Sécurité publique : policiers cadets

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a élaboré un Programme de cadets de la Sûreté qui consiste en l'embauche de deux cadets pour la période estivale 2014 s'ajoutant aux effectifs habituels;

ATTENDU QUE les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite obtenir les services offerts dans le cadre dudit programme, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable des cadets;

ATTENDU QUE la contrepartie demandée à la MRC pour ce projet s'élève à 10 000 \$, somme équivalant à 5 000 \$ pour chaque cadet embauché;

ATTENDU l'offre en ce sens proposée par la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de service des cadets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de la municipalité de Morin-Heights et MAJORITAIREMENT résolu;

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la conclusion d'une entente avec la Sûreté du Québec, concernant l'embauche de deux (2) policiers-cadets dans le cadre du programme instauré par la SQ, pour un coût de 10 000 \$, prévu au budget 2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

Monsieur André Genest, maire de Wentworth-Nord et Mme Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard émettent leur dissidence quant à l'adoption de cette résolution.

Sécurité publique : municipalité alliée contre la violence conjugale

La Fédération québécoise des municipalités invite les municipalités du Québec à se proclamer « Municipalité alliée contre la violence conjugale » et à rendre public leur engagement. Le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte donc la résolution suivante :

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Milot, maire de Sainte-Adèle et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut proclame la MRC des Pays-d'en-Haut alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET RÉCRÉATIF**Développement économique : rapport d'activité**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport d'activité du service de développement économique.

Monsieur André Genest questionne la directrice par intérim du service, Mme Catherine Labrie, sur une rencontre devant avoir lieu à Wentworth-Nord le 15 février 2017 et se trouvant sous le point «Soutien aux travailleurs autonomes». Mme Labrie l'informe que cette réunion n'aurait pas dû se retrouver dans la section «Soutien aux travailleurs autonomes» et invite M. Genest à la contacter s'il désire avoir de l'information concernant les services offerts aux travailleurs autonomes.

Développement économique : kiosque d'information et vêtements promotionnels : résultat de l'appel de propositions

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à un appel de propositions auprès de trois entreprises pour la fabrication d'un kiosque d'exposition, de vêtements personnalisés et du développement d'un concept visuel pour la participation de la MRC à différents salons spécialisés et que trois (3) soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers présents;

1. QUE le conseil de la MRC octroie le contrat pour la fabrication d'un kiosque d'exposition, de vêtements personnalisés et du développement d'un concept visuel, à l'entreprise *Erod, agence créative* pour un montant total de HUIT MILLE CINQUANTE-QUATRE DOLLARS (8 054,00 \$) incluant les taxes.

ADOPTÉE

Développement économique : ententes avec les Chambres de commerce

Les membres du conseil prennent connaissance des ententes avec les chambres de commerce.

Une erreur dans l'entente avec la chambre de commerce de Sainte-Adèle est soulevée et sera corrigée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights, et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers présents;

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut approuve l'entente avec les chambres de commerce déposée par le service de développement économique et territorial.

ADOPTÉE

Développement économique : bulletin du Voyageur

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du bulletin du Voyageur pour le mois de février 2017.

CM 34-02-17

Développement social : Fonds de développement des territoires : Adoption des documents FDT 2017-2018

ATTENDU l'entente signée entre la MRC des Pays-d'en-Haut et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, relativement au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

ATTENDU le dépôt des documents déterminant les priorités annuelles d'intervention, servant de base pour la priorisation des projets et des initiatives soutenus par la MRC à même ce Fonds ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil approuve les documents suivants dans le cadre du Fonds de développement des territoires :
 - Priorités d'interventions annuelles 2017-2018;
 - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018;
 - Politique de soutien aux entreprises 2017-2018.

ADOPTÉE

Développement social : Fonds de développement des territoires : Calendrier des activités dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du calendrier de l'échéancier dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants et ce, d'ici au 14 juin 2017.

CM 35-02-17

Développement social : Fonds de développement des territoires : Rapport du comité FDT du 18 janvier 2017

Dépôt est fait aux membres du conseil du compte-rendu de la rencontre du comité FDT tenue le 18 janvier 2017.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil approuve le rapport du comité de sélection du FDT incluant l'élaboration des nouvelles priorités annuelles d'intervention ainsi que la répartition de l'enveloppe monétaire du FDT pour 2017-2018.

ADOPTÉE

CM 36-02-17

Développement social : Fonds de développement des territoires : Proposition d'octrois, dossiers régionaux

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte les recommandations révisées du comité de sélection quant à l'octroi au projet du dossier régional suivant :
 - CRE Laurentides – Bleu Laurentides (10 000 \$ pour 2016-2017)

ADOPTÉE

CM 37-02-17

Développement social : Partenaires pour la réussite éducative des Laurentides (PREL) : Résolution proclamant un appui de la MRC à la persévérance scolaire

Suite à la levée protocolaire du drapeau, à l'initiative du PREL, ayant eu lieu aujourd'hui même à l'hôtel de ville de Piedmont, les membres du conseil désirent appuyer le PREL et adoptent la résolution suivante :

ATTENDU QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 78,4% chez les filles et 66,2 % chez les garçons;

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus puisqu'un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

ATTENDU QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organise dans la 3^e semaine de février et ce, à chaque année, des Journées de la persévérance scolaire qui se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles sont ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut
 - a) Déclare la 3^e semaine de février de chaque année comme étant les journées de la persévérance scolaire de la MRC
 - b) Appuie le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise

l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés et s'engage à poser des gestes significatifs en ce sens.

ADOPTÉE

Développement social : projet du Regroupement des Tables de concertation et des partenaires de la MRC des Pays-d'en-Haut : initiatives en lecture

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du projet du Regroupement des Tables de concertation et des partenaires de la MRC des Pays-d'en-Haut déposé dans le cadre du soutien des communautés locales dans la réalisation d'initiatives concertées qui favorisent le développement des compétences en lecture.

Culture et patrimoine : entente régionale CALQ-MRC-Ville

Les membres du conseil prennent connaissance d'un résumé de ce dossier élaboré par M. Philippe Laplante et d'une invitation du conseil de la culture des Laurentides au lancement régional, le 24 février prochain (date à confirmer) à Saint-Jérôme, de l'entente régionale CALQ-MRC-Ville.

CM 38-02-17

Culture et patrimoine : amendement de la résolution CM 272-10-16

ATTENDU QUE suite à l'engagement de M. Philippe Laplante à titre d'agent de développement culturel et touristique, il y aurait lieu d'amender la résolution CM 272-10-16 afin de confirmer la représentation de la MRC au CALQ par M. Laplante ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Nomme monsieur Philippe Laplante, agent de développement culturel et touristique de la MRC, à titre de représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut sur le comité de suivi ainsi qu'à la table des partenaires du CALQ, pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.
 - b) Amende conséquemment la résolution CM 272-10-16.

ADOPTÉE

CM 39-02-17

Développement récréatif : Parc linéaire Le P'tit Train du Nord : bilan des travaux à l'ancienne gare de Mont-Rolland

Les membres du conseil prennent connaissance du bilan des travaux effectués et qu'il reste à effectuer à l'ancienne gare de Mont-Rolland ainsi que de la liste des déboursés.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Milot, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil approuve le bilan des travaux effectués et qu'il reste à effectuer à l'ancienne gare de Mont-Rolland ainsi que la liste des déboursés.

ADOPTÉE

CM 40-02-17

Développement récréatif : Parc linéaire Le P'tit Train du Nord : autorisation d'aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux sur le parc linéaire dans le cadre du PIC 150

ATTENDU QUE la Corporation du parc linéaire a obtenu une aide financière de la part de l'Agence de développement économique du Canada dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 afin de réaliser des travaux d'immobilisation sur les tronçons du Parc linéaire situés dans les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de la Rivière du Nord;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la Corporation ont établi un partenariat pour la réalisation des travaux d'immobilisation du Parc linéaire afin de faire bénéficier la communauté de la MRC de l'aide financière accordée à la Corporation en vertu du PIC 150;

ATTENDU QUE la MRC et la Corporation ont engagé une firme d'ingénierie afin de réaliser une étude de caractérisation des travaux à effectuer sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour le segment Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE cette étude identifie une série de travaux prioritaires à réaliser en 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Milot, maire de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - Autorise la MRC à préparer les plans et devis et tout autre document nécessaire à la tenue d'un appel d'offres;
 - Autorise la MRC à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

CM 41-02-17

Développement récréatif : Parc linéaire Le P'tit Train du Nord : dépôt d'une demande d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2017

ATTENDU QUE le parc linéaire Le P'tit Train du Nord – section de la MRC des Pays-d'en-Haut – fait partie de la route verte no 2;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide financière VELOCE II – Volet 4 (entretien de la Route verte), soutient les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte pour les segments dont ils ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière doivent être acheminées au ministère au plus tard le 1^{er} mars de chaque année pour l'année financière à venir;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la MRC des Pays-d'en-Haut à déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide financière VÉLOCE II – Volet 4 (entretien de la Route verte) pour l'année 2017.

ADOPTÉE

CM 42-02-17

Développement récréatif : terrain synthétique : engagement financier de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement au terrain synthétique (résolution CM 252-08-15)

ATTENDU l'adoption par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 11 août 2015, de la résolution CM 252-08-15, attestant son engagement financier dans la réalisation du projet de construction du terrain synthétique soccer/football sur le terrain adjacent à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin à Sainte-Adèle, jusqu'à concurrence du montant de subvention octroyé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) par le biais de son programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) – Phase III ;

ATTENDU QUE le montant octroyé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) par le biais de son programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) – Phase III est de 1 133 000,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Milot, maire de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut confirme le plafonnement de son engagement financier pour la construction du terrain synthétique soccer/football sur le terrain adjacent à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin à Sainte-Adèle et ce pour un total ne dépassant pas 1 133 000,00 \$.

ADOPTÉE

Aménagement du territoire : rapport d'activité du service de l'aménagement du territoire

Dépôt est fait du rapport d'activité du service de l'aménagement du territoire pour la période du 10 janvier 2017 au 14 février 2017.

CM 43-02-17

Aménagement du territoire : conformité au schéma d'aménagement : Sainte-Adèle : résolution n° 2017-014

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de

construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 23 janvier 2017, le document Résolution concernant la concordance suite à l'adoption du règlement no 323-2016, portant le numéro 2017-014, adoptée par le conseil municipal de Sainte-Adèle, le 16 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement n° 2017-014, résolution concernant la concordance suite à l'adoption du règlement no 323-2016 soit certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

CM 44-02-17

Aménagement du territoire : conformité au schéma d'aménagement : Sainte-Anne-des-Lacs : règlement no 1001-15-2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 23 janvier 2017, le document Règlement modifiant le règlement de zonage, portant le numéro 1001-15-2016, adopté par le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs, le 9 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement n° 1001-15-2016, modifiant le règlement de zonage soit certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

Aménagement du territoire : conformité au schéma d'aménagement : Saint-Sauveur : règlements nos 221-01-10-2016, 222-01-09-2016 et 222-04-10-2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 7 février 2017, les documents Règlements modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage, adoptés par le conseil municipal de Saint-Sauveur, le 21 novembre et le 19 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE les documents Règlements n^{os} 221-01-10-2016, 222-01-09-2016 et 222-04-10-2016, modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage soient certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

Aménagement du territoire : Service de gestion intégrée des ressources de la MRC d'Antoine-Labelle : Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) :

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance provenant de la MRC d'Antoine-Labelle autorisant notre demande de report du projet 15_PADF_15_770.

Aménagement du territoire : Service de gestion intégrée des ressources de la MRC d'Antoine-Labelle : Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : appel de projets pour le PADF 2017-2018

Les membres du conseil prennent connaissance d'un communiqué concernant un appel de projets pour le programme d'aménagement durable des forêts, volet interventions ciblées.

Aménagement du territoire : Modification du schéma d'aménagement et de développement : projet de règlement 341-2017 modifiant les affectations des terres publiques intramunicipales (TPI) : avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, sera présenté un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement par la modification des affectations des terres publiques intramunicipales (TPI).

Environnement : Matières résiduelles : Régie intermunicipale des déchets de la Rouge : adoption du règlement d'emprunt no 39

Suite à l'adoption par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), de ce règlement d'emprunt, il y a donc lieu de procéder à l'adoption du susdit budget.

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) du règlement d'emprunt n° 39 et sa demande de ratification dudit règlement par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut procède à la ratification de l'adoption par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, du règlement numéro 38 décrétant un emprunt de TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (3 850 000,00 \$), pour la construction de deux nouvelles cellules, soit les cellules 5 et 6, et notamment, l'installation de géomembranes synthétiques, ainsi que l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 16 000 m² des cellules de 1 à 4, le tout, au lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, selon le décret numéro 470-2005 et modifié par le décret 483-2014 délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

CM 47-02-17

Environnement : Matières résiduelles : Tricentris : nouveau protocole d'entente et subvention 2017

ATTENDU la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles, datée du 22 octobre 2015;

ATTENDU QUE les municipalités et villes de l'Estérel, Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur, Sainte-Anne-des-Lacs et Wentworth-Nord sont actuellement membres de Tricentris sur le tri et conditionnement des matières recyclables;

ATTENDU QUE le protocole d'entente liant ces municipalités et Tricentris arrive à échéance le 13 avril 2017;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la MRC des Pays-d'en-Haut de devenir membre de Tricentris en lieu et place des municipalités locales;

ATTENDU QUE le protocole d'entente préparé par Tricentris, est prévu pour la période du 14 avril 2017 au 14 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Milot, maire de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la MRC des Pays-d'en-Haut devienne membre de Tricentris
2. QUE les municipalités et villes cessent d'être membres à partir du 14 avril 2022
3. QUE la directrice générale, Mme Jackline Williams et le préfet suppléant, M. Gilles Boucher, signent le protocole d'entente pour la période du 14 avril 2017 au 14 avril 2022
4. QUE M. André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord soit nommé pour siéger sur le conseil d'administration de Tricentris et que Mme Diane Dufour soit nommée comme représentante suppléante.

ADOPTÉE

Points d'information : bordereau de correspondance et informations d'ordre général

Monsieur André Genest souligne que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles s'est trompé de municipalité en envoyant son courriel concernant le mandat de rénovation cadastrale 2478. Le courriel aurait été envoyé à la municipalité de «Wentworth».

CM 48-02-17

Demandes à la MRC : Table des préfets de l'Outaouais : agrandissement des périmètres d'urbanisation

ATTENDU l'appui demandé par la Table des préfets de l'Outaouais relativement à leur demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire concernant l'agrandissement des périmètres d'urbanisation et l'assouplissement des autorisations de croissance hors des périmètres d'urbanisation;

IL EST PROPOSÉ la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accorde son appui à la Table des préfets de l'Outaouais dans sa demande d'agrandissement des périmètres d'urbanisation et l'assouplissement des autorisations de croissance hors des périmètres d'urbanisation;

ADOPTÉE

CM 49-02-17

Demandes à la MRC : MRC d'Abitibi : droits de perception de redevances auprès des exploitants du secteur forêt – chemins municipaux

ATTENDU l'appui demandé par la MRC d'Abitibi relativement à leur demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de mettre en place un règlement similaire à celui des droits imposés aux exploitants de carrières et de sablières et de l'appliquer aux parties impliquées dans la planification et l'exploitation forestière;

IL EST PROPOSÉ le conseiller André Genest, maire de Wentworth-Nord et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accorde son appui à la MRC d'Abitibi dans sa demande au MAMOT et au MFFP de mettre en place un règlement similaire à celui des droits imposés aux exploitants de carrières et de sablières et de l'appliquer aux parties impliquées dans la planification et l'exploitation forestière.

ADOPTÉE

Demandes à la MRC : MRC de la Nouvelle-Beauce : délais administratifs de la CPTAQ :

Les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

Demandes à la MRC : MRC de la Minganie et comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP : règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

CM 50-02-17

Demandes à la MRC : MRC des Maskoutains : taxe sur les transferts d'entreprises familiales :

ATTENDU l'appui demandé par la MRC des Maskoutains relativement à leur demande à la Chambre des communes d'abolir la taxe sur les transferts d'entreprises familiales – projet de loi C-274;

ATTENDU QUE le projet de loi C-274 vise, par la modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à faciliter le transfert de petites entreprises ou de sociétés agricoles ou de pêche entre les membres d'une famille;

ATTENDU QUE ce projet de loi permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de jouir des mêmes droits et privilèges que s'il s'agissait d'une transaction entre deux personnes n'ayant aucun lien de parenté en changeant le traitement fiscal de la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine;

ATTENDU QUE ce projet de loi vise à encourager le transfert de ces types d'entreprises entre personnes liées et ainsi de permettre la conservation desdites entreprises par des gens d'ici;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accorde son appui à l'adoption du projet de loi C-274 intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu* (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale) déposé à la Chambre des communes du Canada
2. QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. David Graham, député de Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet ne figure à ce point de l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Boucher, préfet-suppléant, répond aux questions posées par le public.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (14h17)

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Boucher, préfet-suppléant, ferme l'assemblée.

Gilles Boucher,
Préfet-suppléant

Jackline Williams,
Directrice générale